



Le registre de sécurité incendie

- Tenue conjointe avec la mairie
- Localisé dans l'école*
- Mémoire de l'école pour la sécurité incendie
- Il contient



Avis et PV de la commission de sécurité (si visites)



Les contrôles annuels alarme incendie, trappes de désenfumage et extincteurs :

- signatures des entreprises et dernier rapport



Les contrôles semestriels et annuels de l'éclairage de sécurité

- signatures des entreprises et dernier rapport



Les contrôles annuels des installations électriques, de gaz...

- signatures des entreprises et dernier rapport



Les contrôles annuels de la chaudière et ramonage des conduits

- signatures des entreprises et dernier rapport

L'équipe de sécurité incendie

- Rôles de chacun en cas d'alerte incendie



Les consignes d'évacuation

- Un exemplaire dans le registre
- Affichées dans toutes les salles où il y a plus de 5 personnes.



Formations des personnels délivrées par leur employeur en matière de sécurité incendie



Légende :

	Réalisation par la directrice ou le directeur de l'école
	Réalisation conjointe directeur et mairie
	Réalisation par la mairie

* Circulaire n°97-178 du 18/09/1997 : Surveillance et sécurité des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

2. La sécurité incendie

« En matière de sécurité incendie le directeur doit intervenir à titre préventif : (...) **Il tient le registre de sécurité** (...) »